



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization
Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La Commission Néerlandaise pour
L'Évaluation Environnementale

SEMINAIRE-ATELIER DE FORMATION SUR LE THEME

**"Surveillance et suivi en évaluation environnementale:
Quelles approches pour une meilleure gestion des
ressources naturelles en Afrique centrale"**

20 au 21 Octobre 2015 Ebolowa-Cameroun

En prélude à la 7^{ème} édition du Séminaire International du SEEAC sur le thème

**"Évaluation Environnementale et Gouvernance des Ressources
Naturelles en Afrique centrale"**

22 au 23 octobre 2015, Ebolowa-Cameroun

NOTE CONCEPTUELLE

Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SÉEAC)

B.P. 30465 Yaoundé - Tél. : (237) 222 61 10 62 - E-mail: seeac@seeaconline.org - Site Web: www.seeaconline.org

1. Historique des formations régionales UNESCO-SEEAC

Depuis 2013, l'UNESCO, Bureau Régional de l'Afrique centrale a accepté de se joindre au SEEAC dans le cadre de ses missions de promotion du développement durable. Cette implication a pris les formes suivantes:

- En 2013, organisation d'une session spéciale consacrée à la prise en compte des changements climatiques par l'évaluation environnementale;
- En 2014 organisation d'une formation de deux jours, 11 au 12 novembre 2014 à Buea au Cameroun, sous le thème « Intégration des Enjeux liés à l'économie verte dans l'Évaluation Environnementale : méthodologie, outils, indicateurs et guide pratique » en prélude au séminaire international du SEEAC.

Devant le succès de ces événements, des résolutions qui en sont issues font état du souhait de voir se pérenniser le fait d'avoir une session de renforcement des capacités sur une thématique pertinente de l'évaluation environnementale en marge des séminaires internationaux du SEEAC. C'est ainsi que dans le cadre de leur collaboration, l'UNESCO et le SEEAC se sont proposés d'organiser la session 2015 de formation sous régionale UNESCO-SEEAC.

2. Problématique et justification de la formation 2015

« Le problème avec les évaluations environnementales n'est pas leur réalisation, mais la mise en œuvre effective des mesures prescrites » s'entend-on souvent dire. Une bonne partie de la solution à ce problème dépend de la pratique de la surveillance et du suivi.

En effet, la surveillance et le suivi sont des activités qui contribuent à donner un caractère concret aux évaluations environnementales en général et aux études d'impact et audits environnementaux et sociaux en particulier. Car, en cas de délivrance d'une autorisation environnementale et de la mise en œuvre d'une intervention, elles visent :

- i. en ce qui concerne la surveillance à vérifier la mise en application effective des mesures préconisées dans le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et;
- ii. en ce qui concerne le suivi, à suivre l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux en rapport avec la mise en œuvre de l'intervention et, de ce fait, l'efficacité des mesures préconisées par le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;

Ainsi, en complément de la prédiction et l'estimation de l'ampleur des impacts environnementaux avant qu'ils ne se produisent et la proposition des moyens pour les gérer, la surveillance et le suivi agissent comme des mécanismes de vérification et de promotion de la bonne gestion effective de l'environnement et des ressources naturelles tout au long de la mise en œuvre et de l'opérationnalisation des interventions. Des défaillances dans ces étapes peuvent rendre la gestion environnementale beaucoup moins efficace et compromettre

l'important investissement qu'est l'évaluation environnementale, la reléguant alors au rang de simple formalité administrative.

Les réglementations relatives à l'évaluation environnementale des pays de l'Afrique centrale font référence explicitement à la surveillance et au suivi. Toutefois, on relève que l'absence d'indications claires sur les procédures et les méthodes à suivre, conséquence en grande partie des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) inexistants, et le manque des moyens de l'administration pour les descentes sur le terrain sont de nature à plomber, en pratique, cette activité sur le terrain. De plus, ici et là, naissent des mésententes entre les acteurs impliqués sur le cadre et l'interprétation des informations issues de ces exercices.

Dans ce contexte, la formation régionale de l'UNESCO-SEEAC de 2015 entend contribuer à ce que l'élaboration et l'exécution des plans de surveillance et du suivi relatifs aux évaluations environnementales se fassent sur des bases solides et consensuelles de manière à ce qu'ils puissent effectivement servir de support à la bonne gestion des ressources naturelles.

3. Objectifs de la session de formation

3.1 Objectif Général

L'objectif de cette session de formation est d'améliorer les connaissances des participants en rapport avec les bases conceptuelles, juridiques, institutionnelles et méthodologiques de la surveillance et du suivi relatifs aux évaluations environnementales et sociales en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles en Afrique centrale.

3.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques suivants concourront à l'atteinte de l'objectif général:

- analyser le cadre juridique ainsi que la place et le rôle des différents acteurs des processus de surveillance et suivi;
- expliquer la démarche méthodologique d'élaboration des plans de surveillance et de suivi;
- clarifier les aspects relatifs à la détermination des indicateurs de surveillance et de suivi pertinents pour la gestion durable des ressources naturelles;
- aborder les aspects relatifs à l'organisation et la conduite des campagnes de surveillance et de suivi, y compris la rédaction des compte-rendus et rapports y afférant.

4. Résultats attendus

A la fin de ce module, les candidats devraient être capables de :

- restituer le cadre juridique ainsi que la place et le rôle des différents acteurs des processus de surveillance et suivi;
- suivre une démarche logique d'élaboration des plans de surveillance et de suivi;

- déterminer les indicateurs de surveillance et de suivi pertinents pour la gestion durable des ressources naturelles;
- préparer des campagnes de surveillance et suivi et rédiger des comptes-rendus et rapports y afférent.

5. Groupe cible

Cette formation cible les parties prenantes et experts de l'évaluation environnementales et notamment ; les promoteurs des projets, les bureaux d'études, les administrations et autorités compétentes, les organismes chargés de la gestion des évaluations environnementales, les membres de la société civile, les leaders d'opinion, les populations riveraines, etc.

6. Cadrage méthodologique de la session de formation

La session de formation est conçue pour être la plus pratique possible. Ainsi en dehors des modules zéro réservé à l'ouverture et à la clôture, les autres modules seront abordés sous forme de mini-ateliers spécifiques suivant la séquence (i) Brève présentation sur les fondamentaux théoriques; (ii) échanges (iii) travaux de groupes pour études de cas (restitutions).

S'agissant de la formation des adultes, l'approche pédagogique prendra en compte le fait que le contenu des modules proposés soient le plus accessible et compréhensible aux apprenants afin qu'ils soient capables de cerner leur rôle dans le processus d'évaluation environnementale et d'avoir une vue générale sur les outils disponibles dont ils pourraient se servir le cas échéant en matière de surveillance et de suivi en relation avec la gestion des ressources naturelles.

Dans ce contexte, l'approche didactique se veut être une approche « andragogique » et va s'appuyer sur la capitalisation de l'expérience acquise par les participants. Les outils participatifs seront prioritairement utilisés de manière à appliquer l'adage de Benjamin Franklin suivant : **"Tell me and I forget. Teach me and I remember. Involve me and I learn."**

7. Conditions de participation

L'inscription au séminaire atelier de formation s'élève à 100.000 (cent mille) francs CFA soit environ 250 (deux cent cinquante) dollars américains par participant. Ces frais couvrent le kit du participant, les repas de midi, et les pause-café pendant la durée du séminaire. Les personnes désireuses de s'inscrire utiliseront le formulaire dédié à cet effet.

8. Attestation de formation et notes de cours

Tous les participants assidus auront droit à une attestation de participation et à une CD gravé contenant les notes de cours et la documentation pertinente.

9. Programme indicatif

La formation comprendra les différents modules suivants:

- Module 0 : Ouverture et Introduction du séminaire ;
- Module 1 : Cadre juridique et institutionnel relatif à la surveillance et au suivi en évaluation environnementale;
- Module 2 : Démarche méthodologique d'élaboration des plans de surveillance et de suivi;
- Module 3 : Indicateurs de surveillance et de suivi pertinents pour la gestion durable des ressources naturelles
- Module 4: Organisation, conduite et rédaction de rapports des missions de surveillance et de suivi
- Module 0 : Evaluation du séminaire et clôture.

Le programme indicatif est repris dans le tableau suivant:

Tableau : Grandes lignes du programme du séminaire

Jours/Heures	Activités
Jour 1, matinée (9h00 – 13h00)	Module 0: Ouverture du séminaire
	Introduction (thème, programme et participants)
	Module 1 : Cadre juridique et institutionnel relatif à la surveillance et au suivi en évaluation environnementale
Jour 1, après-midi (14h00 – 17h00)	Module 2 : Démarche méthodologique d'élaboration des plans de surveillance et de suivi
	Evaluation/résumé de la journée
Jour 2, matinée (9h00 – 13h00)	Récapitulatif et intro du programme de la journée
	Module 3: indicateurs de surveillance et de suivi pertinents pour la gestion durable des ressources naturelles
Jour 2, après-midi (14h00 – 17h00)	Module 4 : Organisation, conduite et rédaction de rapports des missions de surveillance et de suivi
	Module 0: Evaluation du séminaire Clôture

Contact

Pour toute inscription ou demande d'information, le SEEAC est à contacter par courrier électronique à l'adresse suivante seeac@seeaonline.org

Les manifestations d'intérêts doivent parvenir au plus tard le **31 septembre 2015** par voie de courriel.